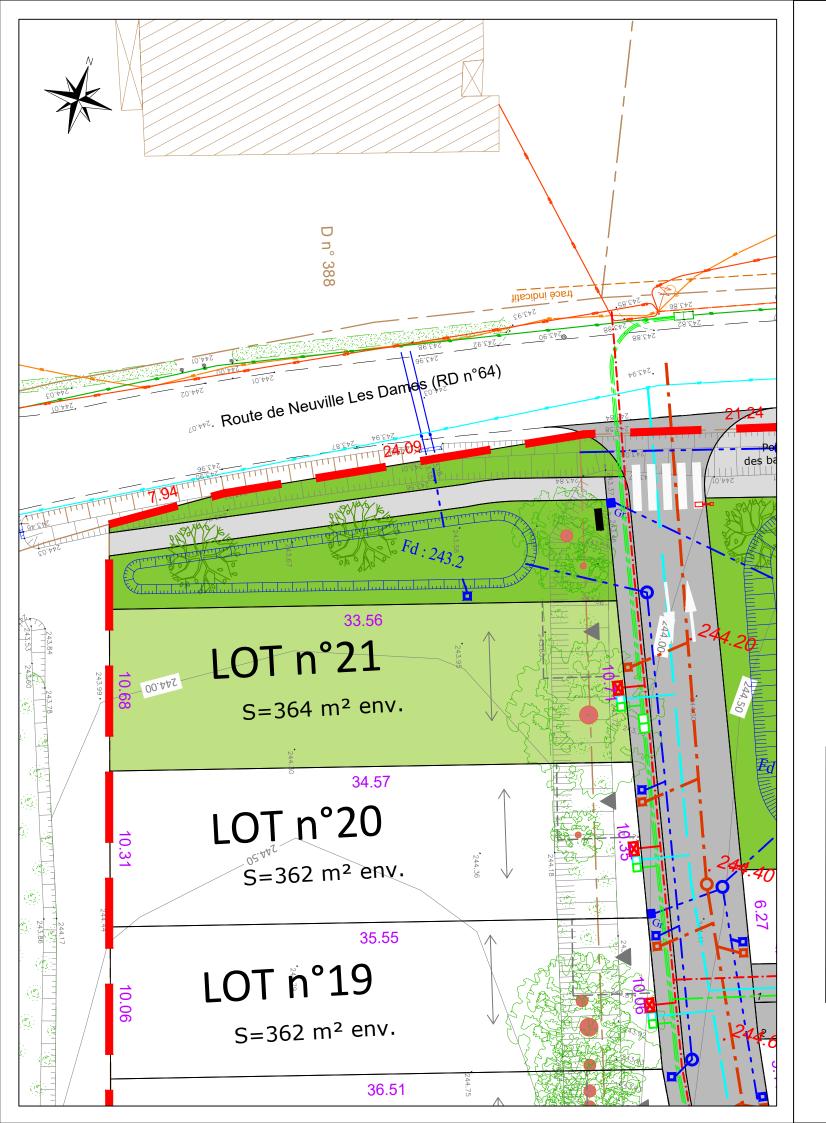
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE CONDEISSIAT
Aménagement du quartier "LES JARDIN DE L'IRANCE"  Adresse: Route de Neuville Les Dames - RD n° 64  PLAN DE VENTE PROVISOIRE
Lot n°21  364 m² environ  REFERENCES CADASTRALES :  Lieudit : "Au Village"  Section et Parcelle : B n°796p et C n°87p
Plan de situation Echelle: 1/2000  Roule de Neuville Les Banes (RD) nº 64  Lot n° 21
Référence : 25B-0734  Version Date Commentaires  On 14,0005 Plus de la circle de la
Echelle: 1/250  1 03.11.2025 Plan de vente provisoire
BERTHET AIN Terrain AS
LIOGIER 01000 BOURG-EN-BRESSE  CAULFUTY  04 74 21 99 80  Bureau AS-LA
Expertises et solutions pour les territoires de demain  E-mail : blc.contact@blc-ge.com  Contrôlé par  CL



# LEGENDE ETAT DES LIEUX

# Bâtiment Annexe, couvert Clôture Arbre Réseau d'Eaux Usées Regard de branchement EU —Ⅲ Réseau d'Eaux Pluviales Regard de branchement EP Réseau d'Eau Potable Regard de branchement AEP Réseau Télécom souterrain Regard de branchement Télécom Poteau et réseau Télécom aérien Réseau Télédistribution souterrain Coffret électrique et réseau souterrain Poteau électrique et réseau aérien Lampadaire et réseau d'éclairage

LEGENDE PROJET Périmètre Emprises cessibles Voirie (enrobé) Trottoir (enrobé silico-calcaire) Stationnements (enrobé) Espaces verts Arbres plantés par l'aménageur Bloc boîtes aux lettres **⊸** Candélabres .245.50 Altitude du projet

(accès au choix pour le lot 9)

← Sens du faîtage principal

Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès) Aménagement paysager linéaire à créer

Aire d'accès non clôturée à créer

# LEGENDE FONCIER

Application cadastrale figurative Point matérialisé / non matérialisé Borne OGE existante Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer Borne OGE nouvelle Limite de propriété (sous condition de validation des riverains) Signe d'appartenance de limite

## RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

### NOTA:

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.